

Paris, le 13 septembre 2012

/ COMMUNIQUE DE PRESSE / COMMUNIQUE DE PRESSE /

La Conférence environnementale doit tenir compte de la situation du financement des collectivités locales

L'AMF participera à la Conférence environnementale, les 14 et 15 septembre 2012, et formulera des propositions mais aussi des exigences fortes. Dix élus* représenteront l'AMF aux tables-rondes.

Cinq ans après le lancement du Grenelle de l'environnement, la détermination et l'engagement des maires de France pour la préservation de l'environnement et le développement durable des territoires est toujours aussi forte, en témoigne leur implication lors du Sommet mondial à Rio.

Toutefois, un nombre important des mesures décidées dans ce cadre repose sur les communes et leurs communautés sans que leur financement n'ait été prévu ou qu'elles n'aient fait l'objet, au préalable, d'une étude d'impact financier. Or, le contexte économique et financier s'est fortement dégradé et la gravité de la situation impose de procéder à des choix et d'établir des priorités. Il en va de l'acceptabilité du dispositif, tant du point de vue des communes qui ont à répondre à des demandes de plus en plus nombreuses et urgentes que de nos concitoyens qui subissent la crise.

Il est donc nécessaire, avant de décider de nouvelles obligations, que la Conférence s'attelle à parachever le processus du Grenelle de l'environnement en identifiant les points de blocage et les difficultés de mise en œuvre, ainsi que les leviers financiers et techniques, notamment d'ingénierie, indispensables à l'accompagnement et au soutien des actions portées par les communes. Des solutions doivent en particulier être trouvées pour engager et accompagner la rénovation thermique des bâtiments qui constitue une urgence environnementale et sociale majeure.

Aujourd'hui, plus que jamais, les collectivités doivent être spécifiquement associées afin d'éclairer le gouvernement sur l'applicabilité, sur le terrain, de nouvelles propositions, notamment si elles devaient se traduire par des transferts de compétences ou de nouvelles charges sur les territoires et les habitants.

Texte de la contribution de l'AMF en pièce jointe

***Représentants de l'AMF**

André ASCHIERI, maire de Mouans-Sartoux (06)

Philippe BODARD, maire de Mûrs-Erigné (49)

Michel BOURGAIN, maire de l'Île-Saint-Denis (93)

Jacques BUCKI, maire de Lambesc, vice-président de la communauté d'agglomération d'Aix-en-Provence (13)

Daniel CATTELAÏN, maire de Caligny (61)

Pierre DUCOUT, maire de Cestas (33)

Claude DUVAL, maire de Mellé (35)

Noël FAUCHER, maire de Noirmoutier en-l'Île

Roger LE GOFF, maire de Fouesnant (29)

Denis MERVILLE, maire de Sainneville (76)

Alexandre TOUZET, maire de Saint-Yon (91)

Contacts Presse :

Marie-Hélène GALIN
Tél. 01 44 18 13 59
mhgalin@amf.asso.fr

Thomas OBERLE
Tél. 01 44 18 51 91
toberle@amf.asso.fr